
Adresses de la société populaire de Courcelles-Saint-Loup qui témoigne de son esprit public et fait part de la fête de la Raison, annonce des dons et demande l'organisation du service de la poste, en annexe de la séance du 16 nivôse an II (5 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresses de la société populaire de Courcelles-Saint-Loup qui témoigne de son esprit public et fait part de la fête de la Raison, annonce des dons et demande l'organisation du service de la poste, en annexe de la séance du 16 nivôse an II (5 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 25-28;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35460_t2_0025_0000_12

Fichier pdf généré le 15/05/2023

54

verses pièces, il s'est trouvé la pesanteur de 5 marcs 5 onces 1 gros.

Il a été reconnu que les différentes pièces d'or pesant un demi gros et 15 grains.

Qu'il existait en pièces blanches 32 livres 2 sous, et en monnaie de cuivre 11 livres 13 sous.

Les citoyens commissaires ont aussi déposé une somme de 213 livres, savoir : en un assignat de 100 livres, un de 60, un de 50, signés du citoyen Droit commissaire, et quatre de 15 sous.

De tout quoi a été dressé le présent procès-verbal de Besançon les an, jour et mois que dessus.

ROLAND (*présid.*), MENAUX (*secrét.*).

Insertion au bulletin. (1)

53

[*La Société popul. de Provins à la Convention, 14 niv. II*] (2)

« Législateurs,

La Société populaire de Provins occupe pour ses séances la ci-devant église des religieuses de la congrégation. Pour pouvoir réunir dans son sein le plus de citoyens qu'il seroit possible afin d'entretenir l'esprit public à la hauteur de la Révolution, elle auroit besoin de faire des dépenses considérables dans cet endroit; mais la société composée de vrais sans-culottes, peu fortunés ne pourrait entreprendre de faire ces réparations qui sont cependant urgentes à moins que cette ci-devant église, qui peut être absolument distraite de la maison dont elle dépend, ne soit invariablement destinée à tenir ses séances.

La société pénétrée de ses devoirs, travaillera sans relâche à inspirer à ses concitoyens la confiance qu'ils doivent avoir dans nos intrépides montagnards, et elle espère que la Convention faisant droit à sa demande la mettra à même de se rendre utile à ses concitoyens.

Nous faisons passer à la Convention l'état de tous les dons patriotiques déposés sur l'autel de la patrie pour ses défenseurs depuis le 4 vendémiaire jusqu'au 12 nivôse. Trois citoyens font don à la patrie de la liquidation de leurs lettres de maîtrise, vous trouverez ces lettres jointes à notre pétition.

Voici l'état des autres dons patriotiques : chemises : 1107; bas : 51 paires; cols : 54; guêtres : 3 paires; souliers : 34 paires; habits uniformes : 3; vestes : 3; culottes : 3; sabre avec son baudrier; nappes pour bandes et compresses : 18; beaucoup de vieux linge pour faire de la charpie; en numéraire : 149 l. 15 s.; en assignats : 1077 l. 7 s.

Cette somme de 1227 l. 2 s. va être employée à faire faire des souliers pour les volontaires. Les autres objets sont au dépôt de l'administration. S. et F.»

COPPINS (*présid.*), MARAT (*secrét.*).

Insertion au bulletin. (3)

(1) Bⁿ, 17 niv.; *J. univ.*, p. 6616.

(2) C 288, pl. 870, p. 5.

(3) Mention marginale datée du 16 niv. Bⁿ, 17 niv. (suppl¹).

[*La Société républ. d'Orthez, à la Convention; 3 niv. II*] (1)

« Représentans,

Des scélérats ont osé balancer entre la République qui seule pouvoit nous rendre libres, et la monarchie qui devoit à jamais nous asservir. Des machinateurs, des véritables ennemis du peuple, ont osé conspirer contre l'unité et l'indivisibilité, et ces hommes pervers sont les membres de la Convention qui siégeoient dans le côté droit.

Le génie de la Liberté veillant et planant sans cesse sur nos têtes a fait triompher la Montagne. Ah! sans le coup miraculeux, que de calamités foudroient sur nos courageux amis, quels fléaux destructeurs vomissoient sur nous et le fédéralisme et l'aristocratie et le fanatisme déchainés.

Que le peuple enfin soit vengé, que sa foudre éclate, que les malveillants périssent. Citoyens, une saine portion de la souveraineté que vous représentez, demande à haute voix, que tous ceux indistinctement qui ont trempé soit par ignorance, soit par mauvaise foi, dans l'infâme coalition des Brissot, des Guadet, et de tous les jeanfoutres de leur clique infernale, tous ceux qui au mépris des droits dont ils étoient investis, ont effrontément levé leur main sacrilège et liberticide contre l'arche sainte, qu'ils soient traduits devant des tribunaux révolutionnaires, jugés irrémisiblement, que leurs têtes coupables tombent dans les départements mêmes qu'ils ont voulu égarer, et pour satisfaire à la Nation, et pour servir d'exemple à leurs suppléants.

Tel est le vœu bien réfléchi des Montagnards sans-culottes composant la Société républicaine d'Orthez.»

J. GERMAIN, LAMATABOIS, PINAUD (*vice-présid.*),
DAVEZAC, PAVAIGE, LAFITTE, CAMPAGNOLLES,
DAVEZAC, BRIOU [et 65 autres signatures].

Insertion au bulletin. (2)

55

[*La Société popul. de Courcelles-Saint Loup, à la Convention; s.d.*] (3)

Citoyens législateurs,

Je ne vous rappellerons pas pour nous faire valoir ce que j'ons fait depuis la révolution; comme j'ons été ben aise, comme j'ons chanté et dansé l'jour que j'ons accepté not. brave Constitution. Je n'vous frons pas même de compliments car je savons que vous n'les aimés pas et pis c'serait vous faire bailler aux corneilles que d'vous en promette, car j'n'avons jamais connu ce que les mossieux du temps passé appellons d'le siau bnite de cour et j'ui avons jamais trempé l'bout du doigt. J'dirons donc tout bonnement ce que j'ons répété tant de fois, j'sons contens.

(1) C 289, pl. 891, p. 9.

(2) Mention marginale datée du 16 niv. Bⁿ, 17 niv. (suppl¹).

(3) C 289, pl. 891, p. 14.

Il y a pourtant une chose qui nous tient au cœur, je ne savons pas assez tôt les affaires comme y se passent ouccons dit tantôt d'une façon tantôt d'une autre, et c'est toujours trop tard pour not' satisfaction que j'scavons la vérité. J'voudrions donc que dans chaque district on paye trois ou quatre bons sans-culottes d'la campagne, qui en faisant la bsongne des piétons nous apporterions tous les jours de poste les lettres d'nos enfans qui sont dans l'armée, nos gazettes et tous les autres papiers que j'ons tant de plaisir à lire, ça ne couterait gueres et ça froit ben du bien. Voyez détail ci-joint.

Du reste tout va ben de ci cotés cy, not' district et not' département ne badignent pas, les affaires y faut qu'ça aille, y a d'la bonne volonté partout mais pas encore assez d'science, d'ins-truction et nos affaires sont finies. Salut, fraternité, ça va et ça ira.»

J.B. LAVOCAT (*secrét.*), SEM (ou Tem) (*présid.*).

Mention honorable, insertion au bulletin. (1)

[2^e adresse, s.d.] (2)

« Citoyens législateurs,

J'ons vu dans les papiers qu'nos soldats man- quions de chemise, qu'les aristocrates et les fripons nous grugions aussy de ce coté là. Je n'en ons pas été surpris : mais ça nous a fait ben plaisir d'voir que vous vous en rapportiez a not bon cœur pour les secourir j'nos sommes rengorgés d'nos sentir traités en hommes libres, et le pauvre n'a pas été pu en retard que le riche pour apporter son offrande su l'autel d'la patrie.

Je ne nous en sommes pas tint là; j'avons nommé des commissaires qui ont été faire une quête dans les villages voisins où il n'ia pas d' Société. J'ons trouvé pu que je n'esperions à cause d'la misère d'nos campagnes, mais fallait voir l'bon cœur detout le monde, c'est au dessus de ce que j'pouvons dire.

J'entendions répéter de tout côté comment j'nous gobergions auprès d'un bon feu pendant l'hiver et nos enfans, nos frères, nos amis man- querions du nécessaire; y sont prodigues d'leur sang et j'serions avarés de queueques chemises ! ah, j'aimerais mieux allé tout nud que d'les sentir dans l'besoin.

Je venons donc d'leur envoyer par lavoie denot'district de Langres 237 chemises, 7 draps, un paquet d'vieux linge pour charpie et 479 l. d'argent qu'j'allons convertir en souliers et bas de laine.

J'pouvons ben prendre la liberté (pis que vous nous l'avez rendue) d'vous dire que si on faisait comme ça dans toute la république on pourrait trouver 20.000 douzaine de chemises et autant de paires de souliers sans gener per- sonne. J'avons calculé tout ça et je pensons qu'ca vaut ben la peine qu'les sociétés s'en occupions. Pour vous vous avez d'l'autre œuvre dans vot' quenouille, mais qu'ça ne vous embarasse pas j'vous aiderons tant q'je pourrons t'nez toujours bon et n'descendez pas d'la montagne que vous n'avez décrété que je ne sommes plus en Révo- lution.»

[Mêmes signatures].

(1) Mention marginale datée du 16 niv. Bⁿ, 17 niv.

(2) (4) C 289, pl. 891, p. 15.

[3^e adresse, s.d.] (1)

« Citoyens législateurs,

Sous le règne de la liberté et de l'égalité, nous avons le droit de réclamer l'impartialité et la justice. C'est avec la loyauté et la franchise de vrais républicains que nous vous parlons.

Nous habitons des montagnes stériles. La gelée du 31 mai a détruit l'espoir de nos récoltes et les chaleurs excessives de l'été ont achevé de désoler nos campagnes arides.

Les habitations sont très éloignées les unes des autres et il eut été difficile de rendre nom- breuses les assemblées primaires aussi la plu- part de nos cantons ne donnent-ils que deux, trois ou quatre électeurs, tandis qu'il s'en trouve dix et même douze dans les pays fertiles et peuplés.

Malgré notre position pénible et l'amertume de notre sol cultivé par des bœufs, nous avons prouvé que tout cède à l'amour de la patrie; le nombre de chevaux que la loi du... a requis pour le service de l'armée sont partis et des cantons sont allés se procurer au loin ce qu'ils ne trouvaient pas chez eux.

Il n'en est cependant pas moins vrai qu'ils supportent le triple et le quadruple même des cantons peuplés et abondans.

Nous demandons en conséquence que les can- tons soient rendus à peu près égaux ou ce qui est plus facile pour le moment que les charges soient en raison du nombre des électeurs que chaque canton fournit. Nous croyons vous de- mander un acte de la justice et de l'équité qui ont remis leur balance entre vos mains. Vous y avez pesé les destinées de la France, et nous espérons que vous y pèserez celles de l'Europe entière sans désespérer.»

[Mêmes signatures].

[Extraits des délibérations de la Sté] (2)

[13 brum. II]. Présidence de Cothenes.

Le mémoire présentement lu à la Société par un de ses membres contenant trois propositions, la 1^{re} tendante à établir un bureau central de correspondance à chaque chef lieu de district, la division de ces districts en arrondissements et un messenger affecté à chacun pour en faire résulter dans les campagnes une correspondance exacte et régulière

La 2^e tendante à un recensement de toutes les marchandises et denrées tant des villes que des campagnes pour constater le dénuement d'une part, le superflu d'une autre et empêcher les accaparements.

Et le 3^e de faire arrêter par les corps admi- nistratifs une taxe plus exacte et mieux con- certée entre elles et les chefs lieux de canton de toutes les dites marchandises et denrées en raison des abondances des localités et des proximi- tés de manière que le tout soit uniforme et opère une libre circulation des subsistances et du commerce ayant été discuté, la Société en a ajourné la discussion en la séance prochaine.

[20 brum. II]. Présidence de Petit, le père.

Un membre a dit, citoyens, à notre précédente séance, j'ai fait trois propositions dont la dis-

(1) C 289, pl. 891, p. 15.

(2) Id., p. 18. En marge : reçu du district de Langres, 13 niv. II.

cussion a été ajournée à celle-ci et les rappelant à la Société je vais la mettre en état de décider seulement de l'utilité de la première, attendu que la Société de Langres s'occupe actuellement à éclairer les administrations sur les vices qui faisaient l'objet de mes deux autres, cette proposition tend comme vous l'avez vu à l'établissement d'une correspondance générale et exacte dans chaque district.

Aucun bon citoyen ne peut être indifférent sur l'état de révolution de sa patrie et on peut le dire de l'Europe entière. Cette lutte universelle d'un peuple contre les tyrans est une cause majeure qui excite l'intérêt et la curiosité de tous jusque dans notre repos interrompu, nous nous occupons du grand intérêt de la République et à notre réveil nous désirons apprendre ce qui s'est passé pendant les journées précédentes à la Convention nationale dans nos armées, aux administrations et même chez les peuples voisins; unis de sentimens à tous nos frères nous brûlons du désir de nous communiquer nos pensées et de nous concerter sur les mesures salutaires, ces bonnes intentions, ces vues intéressantes restent impuissantes faute d'une correspondance organisée.

Les piétons par lesquels les administrations de districts font parvenir aux municipalités des campagnes les lois et leurs arrêtés ne satisfont qu'en cela même les besoins du peuple qui désire s'instruire: 1° ces piétons qui coûtent à chaque municipalité environ vingt cinq livres par an ne leur apportent que ces lois souvent tard et infidèlement; 2° quand ils voudraient se charger de quelques lettres on ne peut compter sur leur exactitude parce que leur marche n'est pas régulière. On est souvent dix à douze jours sans les voir, parce n'étant point attaché à un arrondissement changeant souvent de tournée on (ne) peut y avoir de confiance.

Mon but est de transmettre aux municipalités toutes les lois et arrêtés, aux sociétés populaires toutes les nouvelles publiques, lettres et paquets de même qu'aux commerçants et à tous les habitans des campagnes chez eux mêmes de deux à trois jours. L'un même, à heure fixe chaque lendemain de poste, et enfin d'établir entre eux et tous autres une correspondance la plus régulière sans qu'il en coûte aux administrations, ni aux sociétés populaires, presque rien aux particuliers et guère plus aux municipalités: ce qu'elles supporteront de plus qu'auparavant sera en raison de leur éloignement combiné avec leur population et conséquemment proportionné à l'intérêt qu'elles ont à cet établissement.

Pour remplir cet objet important, je propose: 1° la division d'un district en plusieurs arrondissements de deux ou trois cantons, chacun formant un rayon dont le chef-lieu de district soit l'appoint (?) et qu'un homme robuste puisse traverser à son extrémité, y déposer les lois, les nouvelles publiques et les lettres en un jour et le lendemain soir être rendu en ce point y déposer au bureau dont il va être parlé tout ce qu'il aurait recueilli dans sa journée: ainsi du jour même, de l'heure du passage de ce messenger, de ses poses et des lieux de ses rafraichissements, il serait facile à chacun de préparer et de luy porter ses dépêches.

2° L'établissement d'un bureau central de correspondance près chaque district exercé par un préposé de sa part qu'il surveillerait dans

lequel bureau les messagers de l'arrondissement iraient les lendemains de poste y prendre les lois, les nouvelles publiques, les lettres et paquets qui leur seraient destinés et où à leur retour du lendemain soir il se trouverait ainsi le facteur pour y déposer et reprendre respectivement après le triage (de) leur portion de dépêches.

3° Que les messagers affectés aux arrondissements circonscrits par le district seront choisis par cette administration d'une fidélité et d'un civisme à toute épreuve, revêtus comme fonctionnaires publics d'un certificat de civisme, chargés de responsabilité et suffisamment stipendiés de manière à être indemnisés de leurs dépenses et à craindre leur déplacement.

Tableau d'un arrondissement du district de Langres. — Je donne pour exemple le plus étendu des arrondissements (si ce n'est celui des cantons d'Aubriot et de Chalency), les municipalités des trois cantons de Voisins, de Grey et de Rouvres.

Le messenger ayant pris au bureau et dans un sac couvert de peau et mis par ordre de sa route, les lois, les nouvelles publiques, lettres et paquets partant de Langres, passera par Vieux Moulin et de là enverra à Noidant et à Prency ce qui leur appartiendra, ira à Courcelles en Montagne, ensuite à Voisins d'où il enverra à Chameroy et à Maredor ce qui leur sera destiné, ensuite à Vaubon, de là à Courcelles St Loup d'où il enverra à Giey et à Rochetaillée leurs paquets, se rendra à Rouvres, où un messenger lui apportera de Vitry, d'Aulnoy et Arbot et y reportera ce qui appartient à ces communes, repassera à Courcelles St Loup où il trouvera les envois de Giey et de Rochetaillée, passera à Ternat et terminera à Ormencey, de là il reviendra à Langres en rejoignant sa route pour y recueillir les commissions qu'il portera comme il est dit au bureau central.

D'après ce tableau, voici ce qu'il coûtera aux municipalités composant cet arrondissement pour le paiement de son messenger.

Noidan	25 ^l
Prency (<i>Perrancey</i>)	20
Vieux Moulin	20
Courcelles en Montagne	25
Voisins	30
Chameroy	40
Maredor	30
Vaubon	30
Courcelles St Loup	50
	270
Giey	50 ^l
Rochetaillée	40
Rouvre	60
Arbot	40
Aulnoy	30
Vitry	25
Ternat	30
Ormencey	30
.....
	305

Pour un service aussi important les municipalités ne seront point surchargées et aucune d'elles pour une bagatelle ne s'arrêtera, mais comme le messenger chargé d'une responsabilité et d'une tournée fatigante qui exige plusieurs

commissionnaires ne serait pas suffisamment rétribuée par cette somme de cinq cent soixante et quinze livres pour l'année à commencer de son premier exercice, il conviendrait lui attribuer en outre un sol par lettre et ceci pourra suffire.

Sur quoi, la Société arrête à l'unanimité que le dit mémoire retenu sur son registre sera envoyé par expédition aux Sociétés environnantes avec invitation du président d'y donner son avis et qu'il sera communiqué aux municipalités comprises au tableau d'arrondissement pour y donner leur assentiment à être ensuite statué. Signé au registre : Petit et Lavocat (secrét.).

[9 niv. II]. Présidence de Gironde.

Lecture ayant été faite de la lettre des corps constitués de Langres portant invitation à la Société de se rendre par députation parmi eux pour célébrer la fête de la Raison.

La Société empressée de concourir à partager cette fête solennelle a choisi les citoyens Claude Petit et Jean-Baptiste Lavocat, de ses membres pour assister à ladite fête.

Les citoyens Gironde, Lavocat et Rouyer ont rendu compte à la Société en leur qualité de commissaires et en exécution de l'arrêté du quinze frimaire des offrandes qui ont été faites dans les communes et celles environnantes destinées aux défenseurs de la patrie et spécialement à ceux de l'armée du Rhin, bataillons de la Haute-Marne. Il en est résulté 479 livres 4 sols en monnaie courante sur laquelle somme la Société a fait fabriquer vingt paires de souliers pour celle de 200 livres. Reste 279 livres 4 sols. 2° 237 chemises, 7 draps, un petit paquet de vieux linge et deux baches qui enveloppent le tout.

Sur quoi la Société arrête que la dite somme de 279 livres 4 sols, sera employée à l'achat soit de bas de laine soit de pantalons à l'effet d'être déposés incessamment avec les chemises et souliers au Directoire du district de Langres par le citoyen Claude Petit, l'un des membres qui est autorisé à faire les dits achats d'en tirer décharge et d'inviter la dite administration à faire passer sans retard cet envoi à sa destination comme aussi de vouloir bien en instruire la Convention nationale, en lui faisant parvenir les trois adresses de la dite Société, à l'effet de quoi, expédition du présent arrêté sera remis audit Petit. Signé au registre : Gironde et Février secrétaire.

56

[La Sté montagnarde d'Estang (1) « aux mandataires du Peuple souverain »; s.d.]. (2)

« Citoyens,

Nous nous empressons de mêler nos voix avec celles de nos frères qui célèbrent à l'envi vos vertus et vous paient le juste tribut de leur reconnaissance. N'attendez pas de nous un vil verbiage, nous ne savons qu'agir. Sans cesse nous faisons des vœux et des sacrifices pour la prospérité de la République. Ils sont de quelque

(1) Gers.

(2) C 289, pl. 891, p. 19.

valeur ces sacrifices, et néanmoins nous n'avons pu jouir encore de la douce satisfaction de les voir mentionner dans vos bulletins. Heureux et bien amplement récompensés si ces sacrifices peuvent accélérer le triomphe de la liberté. Dans ce moment tout nous porte à croire que cette époque n'est pas bien éloignée. La raison fait chaque jour de nouveaux progrès parmi nous. Le masque qui [où] pendent une si longue suite de ficelles avait voilé la vérité. Tombé, l'imposture, le fanatisme, la superstition sont confondus et la vérité seule triomphe. Nos prêtres s'empresent d'abjurer toutes les erreurs, nos ci-devant églises sont en partie fermées, en parties converties en temples de Raison destiné à instruire le peuple et à lui faire connaître ses droits. Nos prétendus Saints sont dénichés et l'argenterie du culte chemine vers la Monnaie. Le peuple, grâce au zèle actif que met la Société à l'instruire a ouvert les yeux, et l'on peut dire qu'il est au niveau des circonstances.

Immortelles actions de grâce te soit rendues, Auguste Montagne, d'avoir si bien opéré, de n'avoir pas désespéré de la chose publique et de nous avoir donné une Constitution aussi sublime et aussi populaire. Tu n'as pas trompé notre attente, car elle est digne cette Constitution d'un peuple libre aussi avons-nous juré de la maintenir tant qu'il y aura du sang dans nos veines et de rester inviolablement attachés à tes principes desquels les monstres de la Gironde ont voulu vainement nous séparer. Que de succès, que de bonheur ne nous permet pas un aussi beau prélude ! Achève Sainte Montagne, Achève l'ouvrage que tu as si heureusement commencé. Reste à ton poste et ne désespère que lorsque tu auras fini la Constitution, consolidé le règne de l'Égalité et déconcerté pour jamais ses ennemis, tel est notre vœu, tel est, nous osons le dire, pour le bonheur de notre patrie, celui de tous les Français.

C'est alors que tu viendras jouir au milieu de tes concitoyens de leur estime et de leur considération que tu auras si bien méritées. C'est alors que nous récompenserons tes travaux, tes vertus et tes succès.

TARDIT (présid.), TARRIDE fils (secrét.),
BARZIN père (secrét.).

P.S. — Nous énumérons les dons faits par notre Société pour nous assurer de leur destination et pour découvrir en même temps s'il n'a pas existé des déprédateurs dans les différentes administrations ce qui nous le fait craindre avec quelque fondement. C'est, comme nous l'avons déjà observé que vos bulletins n'en ont pas fait mention. Tel est donc l'énumération des dons gratuits qu'a fait notre commune dont la population est de 1160 individus. Nous avons adressé à un de nos membres nommé Capin la somme de 733 l. pour être distribuée à nos frères d'armes qui se distinguerait le mieux; 2° il fut envoyé à l'armée que commandait le monstre Custine 52 paires (de) souliers et 73 chemises; 3° nos frères d'armes envoyés à Perpignan et à la vallée d'Aspe ont dû recevoir de nous 600 l.; 4° au moment du recrutement du 4 février dernier (vieux style) les Sans Culottes, pour procurer des braves défenseurs à la patrie, firent la somme de 2 600 l. pour leur être distribuée; 5° lorsqu'il fût réclamé six chevaux de